

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 11 mars dernier, le député de Pontiac déposait une pétition soumise à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec d'accorder au personnel du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), des soins de santé physique et mentale sans frais ainsi qu'une journée de congé annuel par mois travaillé pour les travailleurs à temps plein et l'équivalent en heures pour les travailleurs à temps partiel ou une compensation monétaire équivalente à de tels congés, le tout rétroactivement au mois de mars 2020.

La situation actuellement vécue par le personnel du RSSS est sans précédent. Dans ce contexte, chacun tente de s'adapter et de composer avec les défis rencontrés.

Depuis le début de la crise sanitaire, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis en place différentes mesures afin de soutenir les travailleurs du RSSS, dont :

- Trois séances supplémentaires de soutien psychologique offertes à tous les travailleurs du RSSS;
- Une prime de 4 % pour tous les travailleurs du RSSS;
- Une prime de 8 % pour les travailleurs de certains milieux visés;
- Des montants forfaitaires pouvant atteindre 1 000 \$ par mois pour les travailleurs en centre d'hébergement de soins de longue durée et pour certains travailleurs œuvrant au sein d'établissements désignés lorsqu'ils offrent une prestation de travail à temps complet

... 2

- Une compensation financière pour les périodes de repas pendant une prestation de travail en temps supplémentaire et une allocation pour la garde d'enfant lors d'un quart complet de travail en temps supplémentaire de soir, de nuit ou de fin de semaine.

L'ajout de journées de congé annuel ou le versement d'une compensation financière équivalente ne fait pas partie des conditions de travail en place dans le contexte de la pandémie. Toutefois, nous tenons à vous informer que des réflexions ont lieu en continu pour atténuer les inconvénients vécus par les travailleurs du RSSS.

Le MSSS tient à vous assurer que chaque situation est traitée avec tout le sérieux requis pour faire face à ce défi sans précédent qu'est la pandémie de la COVID-19. Je réitère mon engagement à continuer à travailler en ce sens en réévaluant les mesures mises en place selon l'évolution de la situation.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 21-MS-02986